950-279
F

Détecteur de fumée “Invisible”

Réf. 202-634

LISEZ ET OBSERVEZ CE MODE D’EMPLOI !

Détecteur de fumée pour : appartements.

Signal d’alarme : son intelligible, se répétant, (85 dBA/3m). Voyant rouge de contrôle clignote.

Durée de fonctionnement et changement des piles : lorsque la pile est faible, le détecteur de fumée émet un signal sonore toutes les 48 secondes au moins pendant 30 jours. Échangez la pile et puis testez le détecteur de fumée.

Remplacement du détecteur de fumée : si le détecteur de fumée a été soumis à une surcharge mécanique, mais au plus tard au bout de 6 années d’utilisation.

PLACER LE DÉTECTEUR DE FUMÉE

Il est installé au plafond. Évitez d’installer le détecteur de fumée dans des pièces poussiéreuses, humides ou dans des pièces avec de la fumée de cigarettes parce que ceci peut mettre les détecteurs en marche. De même, évitez aussi une installation dans des cuisines ou garages où la vapeur, la fumée ou des gaz d’échappement peuvent déclencher les détecteurs de fumée. Il est déconseillé d’installer des détecteurs de fumée tout en haut, sous un toit pointu et autre angle mort où la fumée ne se concentre pas.

Comme exigence minima, il faudrait installer un détecteur de fumée entre la chambre à coucher et des sources possibles d'incendie comme la cuisine, le garage, des foyers, etc...
S'il existe plusieurs chambres à coucher, il faudrait installer un détecteur de fumée devant chaque chambre. Des détecteurs de fumée supplémentaires peuvent être installés dans d'autres locaux d'habitation. Le détecteur de fumée doit être placé à 50 cm au moins du mur et de telle manière qu'il puisse être entendu depuis les chambres à coucher et autres pièces d'habitation.

Des détecteurs de fumée supplémentaires = plus de sécurité

- Installation comme exigence minima

Au moins 10 mètres de distance entre les détecteurs de fumée, au moins 1 détecteur par étage.

MONTAGE

1. Desserrer le socle de montage, marquer les orifices des vis et puis visser le socle au plafond. Mettre la pile et fixer le détecteur de fumée au socle.
2. Tester le détecteur de fumée en appuyant la touche Test. Maintenant le détecteur de fumée doit émettre un son.

Remarque : Ne pas enlever l'étiquette du produit parce que cette étiquette comporte des informations très importantes.

FORMES DE SIGNAL

Votre nouveau détecteur de fumée comporte un voyant de contrôle, mais aussi une fonction son. À l'état normal, le voyant de contrôle clignote toutes les 48 secondes sans son.
En cas d'alarme, le voyant de contrôle clignote continuellement et un hurlement strident retentit. La fonction d'alarme est éteinte en enlevant la pile ou bien en sortant le détecteur de fumée de la zone envahie par la fumée.
En cas d'alarme (p. ex. dans la cuisine), le détecteur de fumée peut être arrêté pendant 10 minutes en appuyant sur la touche Test/Pause. Au bout des 10 minutes, le détecteur de fumée se remet automatiquement en marche.
En appuyant sur la touche Test, il est possible de mettre le détecteur de fumée en marche avant les 10 minutes.

Lorsque la pile est faible, le détecteur de fumée émet toutes les 48 secondes un signal d'alarme et ce au moins durant 30 jours.

RECHERCHE D'ERREURS

A. Le détecteur de fumée déclenche une alarme sans raison manifeste.

Cause :
Est typiquement provoquée par des particules de poussière étant parvenues dans la chambre du détecteur.

Remède :
1. En soufflant fortement en direction de l'ouverture de la chambre noire du détecteur, les particules peuvent être éliminées.
2. Attendre un instant. Si l'alarme continue de retentir, souffler encore plusieurs fois.

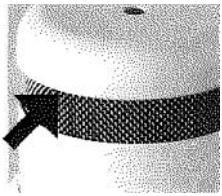

B. La touche Test ne montre aucun effet :

Cause possible : Pile usagée

Remède : Changer la pile

UTILISATION AU QUOTIDIEN

Nettoyer : une fois par mois à l'aspirateur. Essuyer à l'aide d'un chiffon humide.

Contrôle : Tester le détecteur de fumée une fois par semaine en appuyant sur la touche Test. Le détecteur de fumée doit alors émettre un son.

AUTRES INFORMATIONS

Ne doit pas être recouvert de peinture.

Mise au rebut : La mise au rebut du produit doit avoir lieu en déposant le produit à la déchetterie locale comme résidu électronique.